



Je suis en arrêt maladie depuis le 04 décembre 2009

Par **Manouska52**, le 15/12/2009 à 00:26

Bonjour,

Je fais partie d'une convention 66, dans un établissement spécialisée depuis janvier 2008.

je suis en arrêt de travail (maladie) du 30/11/09 au 04/12/09.

J'ai repris le travail le 05/12/09.

Je suis de nouveau en arrêt maladie du 04/12/09 jusqu'au 15/12/09.

Mon employeur a-t-il le droit de ne pas me payer mon salaire mensuel?

Et à qui dois-je m'adresser ci c'est le cas pour pouvoir prétendre à un salaire complet ?
je vous remercie d'avance.

Manouska.